



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°40  
Réunion du 19 mai 2023

**Animateur :** M. SABANI (CD)  
**Présent(e)s :** Mme LOMON – MM. FOFANA – VIAUD (CD)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

## GUIDE DU CLUB

Q Recherche

## GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au <b>MARDI soir</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le <b>MERCREDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le <b>JEUDI</b> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <b>VENDREDI</b> de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <b>mardi 12h00</b>	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille ( pour Critériums U10,U11, U12, U13 ) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Evocations ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59</b> (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint ( 8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1<sup>ère</sup></u> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
<b>1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
<b>2. Arbitres officiant en Futsal :</b>	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
<b>3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</b>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
<b>4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
<b>5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :</b>	
<b>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</b>	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINE du 13/05/2023 au 19/05/2023</b>					
Dossier N°621	09/05/2023		3CD	Rapports des arbitres nous informant qu'aucune des 2 équipes étaient présentes au coup d'envoi concernant la rencontre ci-dessous : <b>COUPE HDS LOISIRS SENIORS du 08/05/2023 - n°25804888</b> <b>CAFE AVEYRONNAIS PARIS 1 / CAFE AVEYRONNAIS PARIS 2</b>	La 3CD décide de donner match perdu par pénalité à CAFE AVEYRONNAIS PARIS 1 et CAFE AVEYRONNAIS PARIS 2 en coupe LOISIRS SENIORS  <b>amende 120€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre à la charge du club CAFE AVEYRONNAIS PARIS.</b>  Le club de SEVRES FC est qualifié pour la finale
Dossier N°622	12/05/2023	500706	ISSY LES MOULINEAUX	Forfait avisé hors délais : <b>ANCIENS D5 du 14/05/2023 - n°24600005</b> <b>ANTONY FOOT 12 / ISSY LES MLX FC 13</b>	ANTONY FOOT 12 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ISSY LES MLX FC 13  <b>1er Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe ISSY LES MLX FC 13</b> <b>amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°623	13/05/2023	519111	FONTENAY AUX ROSES	Forfait avisé hors délais : <b>U16 D4 du 14/05/2023 - n°24615607</b> <b>COLOMBIENNE FOOT 2 / FONTENAY AUX ROSES 1</b>	COLOMBIENNE FOOT 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) FONTENAY AUX ROSES 1  <b>1er Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe FONTENAY AUX ROSES 1</b> <b>amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre à la charge de FONTENAY AUX ROSES.</b>
Dossier N°624	13/05/2023		3CD	<b>Réception FDM et rapport officiel, forfait non avisé FC ASNIERES FUTSAL :</b> <b>FUTSAL U17 du 13/05/2023 - n°25401755</b> <b>FC ASNIERES FUTSAL 1 / ISSY LES MLX FC 1</b>	ISSY LES MLX FC 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) FC ASNIERES FUTSAL 1  <b>3ème Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe FC ASNIERES FUTSAL 1</b> <b>amende triplée 270€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitres à la charge FC ASNIERES FUTSAL</b>  <b>engendrant le forfait général</b> <b>Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°625 FOOT FEMININ	15/05/2023	500732	BAGNEUX COM	Forfait avisé : <b>U11F poule C du 20/05/2023 - n°25554594 MALAKOFF USM 1 / BAGNEUX COM 1</b>	<b>1er Forfait avisé de l'équipe 1 en U11F Poule C De BAGNEUX COM</b>
Dossier N°626	15/05/2023	512078	MALAKOFF USM	Nous informe d'un doublon de match le samedi 20 mai, coupe U18F et championnat U18F.	La 3CD reporte la rencontre ci-dessous au <b>samedi 3 juin 2023.</b> <b>U18F à 8 du 20/05/2023 - n°25652101 MALAKOFF USM 1 / COURBEVOIE SPORTS 1</b>
Dossier N°626-2	16/05/2023	551497	COURBEVOIE SF	Nous informe d'un doublon de match le samedi 20 mai, coupe U18F et championnat U18F.	
Dossier N°627	16/05/2023		3CD	Réception FMI et courriel délégué officiel, forfait non avisé de FUTSAL PAULISTA. <b>COUPE HDS FUTSAL du 15/05/2023 - n°25806034 BAGNEUX FUTSAL 1 / FUTSAL PAULISTA 2</b>	Forfait non avisé de l'équipe FUTSAL PAULISTA 2 en coupe HDS SENIORS FUTSAL  <b>amende 120€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitres et délégué à la charge FUTSAL PAULISTA</b>  <b>Le club de BAGNEUX FUTSAL 1 est qualifié pour le prochain tour</b>
Dossier N°628	16/05/2023		3CD	Doublon de match en U15F à 8 pour le club d'ASNIERES FC	La 3CD reporte la rencontre ci-dessous au <b>samedi 3 juin 2023.</b> <b>U15F à 8 du 20/05/2023 - n°25652239 ASNIERES FC 2 / MONTROUGE FC 92 1</b>
Dossier N°629 FOOT FEMININ	16/05/2023		3CD	Réception mail du club d'ASNIERES FC, nous informant du forfait non avisé de NANTERRE ES. <b>U11F poule B du 13/05/2023 – n°25554564 NANTERRE ES 1 / ASNIERES FC 1</b>	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe 1 en U11F Poule B De NANTERRE ES</b> <b>amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°630	16/05/2023		3CD	Réception FMI, joueur non atteint pour le club d'ASNIERES FC. <b>U18 D3 du 14/05/2023 – n°24601175 ASNIERES FC 2 / BAGNEUX COM 2</b>	BAGNEUX COM 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ASNIERES FC 2  <b>3ème Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe ASNIERES FC 2</b> <b>amende triplée 270€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitres à la charge ASNIERES FC</b>  <b>engendrant le forfait général</b> <b>Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°631	16/05/2023		3CD	Réception, FMI forfait non avisé BAGNEUX COM. <b>U16 D5 poule Accession du 14/05/2023 – n°25579065 GENNEVILLIERS CSM 2 / BAGNEUX COM 3</b>	GENNEVILLIERS CSM 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) BAGNEUX COM 3  <b>2ème Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe BAGNEUX COM 3 amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitres à la charge BAGNEUX COM</b>
Dossier N°632	16/05/2023		3CD	Réception FMI, forfait non avisé CLICHY S/SEINE. <b>U16 D5 poule Consolante B du 14/05/2023 – n°25595805 CHATILLONNAIS SCM 1 / CLICHY S/SEINE 3</b>	CHATILLONNAIS SCM 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CLICHY S/SEINE 3  <b>1er Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe CLICHY S/SEINE 3 amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°633	16/05/2023		3CD	Réception FMI, forfait non avisé ASNIERES FC. <b>FUTSAL U15 du 13/05/2023 – n°25402377 ISSY LES MLX FC 1 / ASNIERES FC 1</b>	ISSY LES MLX FC 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ASNIERES FC 1  <b>2ème Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe ASNIERES FC 1 amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitres à la charge ASNIERES FC</b>
Dossier N°634	19/05/2023	541217	JUVENTUS CLUB PARIS	Forfait : <b>COUPE INTERDISTRICT CDM du 21/05/2023 – n°25824531 CHAMPIONNET PARIS 7 / JUVENTUS PARIS 7</b>	La 3CD prend note du forfait du club de la JUVENTUS PARIS 7 en Coupe Interdistrict CDM. <b>amende 120€ (voir Annexe Financière n°2)</b>  Le club de CHAMPIONNET PARIS est qualifié pour les demi-finales
Dossier N°635	19/05/2023		3CD	Réception extrait PV des Statuts et règlements du 15/05/2023, décidant : - match rejouer <b>SENIORS D2 du 14/05/2023 - n°24597532 MALAKOFF USM 1 / NANTERRE ES 2</b>	Suite au retour de la commission des statuts et règlements et de la CDPME, La 3CD vous informe que la rencontre se jouera <b>le mercredi 24 mai 2023 coup d'envoi 20h45</b> au complexe sportif Lénine à Malakoff.

## II. FMI/FDM MANQUANTES

### **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

#### Seniors D4

14/05/2023 n°24613533 Ef Jean Mendez 1 / Voltaire Chatenay 2

#### Seniors Féminines

14/05/2023 n° 24602818 Clichy S/Seine U.S. 1 / Cheminots Ouest 1

#### Futsal D1

14/05/2023 n° 25401754 Jabc 1 / Les Petits Pains 1

## FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

### **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

#### U12 poule A

13/05/2023 n°25230287 Sceaux Fc 21 / As Ararat Issy 22

#### U10 poule P

13/05/2023 n°25249956 Bagneux Com 1 / As Ararat Issy 1

#### U10 poule Q

13/05/2023 n°25250017 Bagneux Com 2 / As Ararat Issy 2

#### U10 poule R

13/05/2023 n°25250075 Bagneux Com 3 / As Ararat Issy 3

#### U10 poule S

13/05/2023 n°25250132 Bagneux Com 4 / As Ararat Issy 4

## III. COUPES

Nous vous informons que les Finales des coupes des Hauts-de-Seine auront lieu aux dates suivantes :

**Le DIMANCHE 4 JUIN 2023**

**CDM, SENIORS, ANCIENS, U18, U16, U14, FOOT ENTREPRISE, FOOT LOISIRS**

**Le JEUDI 8 JUIN 2023**

**FUTSAL SENIORS**

**Le SAMEDI 10 JUIN 2023**

**U15F, U18F, SENIORS FEMININES**

## QUARTS DE FINALE

QUART DE FINALE				
INTERDISTRICT CDM				
28/05/2023	Nanterre Ajsc	7	Racing Cff	7

## DEMI-FINALES

DEMI-FINALE					DEMI-FINALE				
HDS CDM					HDS ANCIENS				
21/05/2023	Police H.S. Nanterre	5	Abeille Rueil	5	21/05/2023	Issy Les Mx Fc	11	Garches Vaucre	12
21/05/2023	Rueil Malmaison Fc	5	Nanterre Ajsc	5	21/05/2023	Neuilly Olympique	11	Nanterre Ajsc	12

DEMI-FINALE					DEMI-FINALE				
HDS U18					HDS U16				
21/05/2023	Clichy S/Seine Us	1	Sevres Fc	1	21/05/2023	Nanterre Es	2	Courbevoie Sports	1
21/05/2023	Montrouge Fc	2	Courbevoie Sports	1	21/05/2023	St Cloud Fc	1	Garenne Colombes	1

DEMI-FINALE					DEMI-FINALE				
HDS U14					HDS SENIORS FEMININES				
20/05/2023	Antony Foot 1	1	Asnieres Fc	1	20/05/2023	Bourg La Reine F.C.	1	Boulogne Bil. Ac	1
20/05/2023	Garenne Colombes	1	Nanterre Es	2	20/05/2023	Racing Cff	1	Gpso 92 Issy	3

DEMI-FINALE					DEMI-FINALE				
HDS U18 FEMININES					HDS U15 FEMININES				
20/05/2023	Csm Clamart Foot	1	Garenne Colombes	1	20/05/2023	Neuilly Olympique	1	Gennevilloise Es	1
20/05/2023	Courbevoie Sports	1	Malakoff Usm	1	27/05/2023	Villeneuve La Garen	1	Courbevoie Sports	1

DEMI-FINALE					DEMI-FINALE				
HDS LOISIRS SENIORS					HDS FUTSAL SENIORS				
29/05/2023	Sup.St.Etienn	1	Bourg La Reine F.C.	1	27/05/2023	Les Petits Pains	1	Bagneux Futsal As 1	1
					27/05/2023	Neuilly Fc	1	Jabc	1

DEMI-FINALE				
INTERDISTRICT CDM				
	Suresnes Js	7	Championnet Paris	7
	Montrouge Fc 92	7	Jsc Nanterre 7 ou Racing Cff 7	

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.*